



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°76  
15 novembre 2018

- Décisions du 9 novembre 2018 portant délégation et subdélégation de signature :	
*ressources humaines	P 2
*ordonnateurs secondaires	P 10
*contravention de grande voirie	P 16
*hygiène et sécurité chantiers	P 17
*hygiène et sécurité personnel	P 20
*gestion domaniale	P 24
*matière juridique	P 26
*circulation sur les digues et chemins du halage	P 28

**Direction territoriale Sud-Ouest**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



## DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Direction  
Territoriale  
Sud Ouest

### Le directeur territorial sud ouest de VNF,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

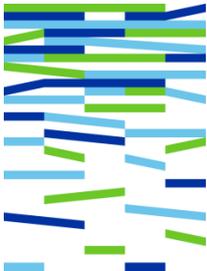
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, ,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,



### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, et pour l'ensemble des personnels de la direction territoriale du Sud-Ouest, à Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général, et à Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau, à l'effet :

- de vérifier le respect des garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

#### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation est donnée à Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

.../...

Délégation est donnée à Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national et de signer les états de frais de déplacement correspondants.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- a. de proposer des modifications de fiches de postes à leur supérieur
- b. de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- c. de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables
- d. de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- e. de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale

aux agents désignés ci-dessous

et pour les points d et e, les chefs d'équipes n'ont délégation qu'en cas d'absence ou d'empêchement des chefs de centre.

#### au siège :

- Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau.
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructure et de l'exploitation.
- Evelyne SANCHIS, cheffe de l'arrondissement patrimoine environnement.
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

#### à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

#### en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est (SLE), ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision Languedoc Ouest (SLO) ), ou Didier HUMBERT, adjoint à la cheffe de la subdivision Languedoc Ouest.
- Elvyre LASSALLE, cheffe de la subdivision Haute-Garonne (SHG), ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne (STG), ou Denis LECLERC, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ), ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, cheffe du bureau logistique informatique.
- Edwige MONTEUX, cheffe du bureau commande publique.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Yann SAUVESTRE, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre,
- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Clémence ELIZABETH, cheffe du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, cheffe du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, cheffe du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Christophe RIGAL, responsable du domaine.
- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.
- Vincent VILLANUEVA et Gorgine JUNIOR, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Béziers.
- Jean-Jacques CANTIER et Yves LORENZATO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Narbonne.
- Christian DEISZ et Jérôme GOUZY, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Bernard BLANC, responsable de l'exploitation.
- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

- Jérôme COMMELERA, Antoine GARCIA et Jacques RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Jean-Pierre ALBAREDE et Serge IZQUIERDO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Beladj AMRANI et Didier BARTHAS, chefs d'équipe du centre de la Montagne Noire.

à SHG :

- Donato SANTOLI, responsable de la maîtrise d'ouvrage,
- Elodie BEAUGENDRE, responsable de l'exploitation et de la gestion hydraulique.
- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.
- André CAHUZAC et Joël TANT, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Négra.
- Michel BETEILLE et Dominique GUEFFIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Sébastien JOUSSERAND, responsable de la maîtrise d'ouvrage.
- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.
- Patrick DOMINGON, chef d'équipe du centre d'exploitation de Montech.
- Maurice TADIELLO, chef d'équipe du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Sylvie ARCAS, responsable du domaine.
- Marc MORANCHO, responsable de l'exploitation.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Nicolas BLANCHET, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.
- David NERAUD et Gérald RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Jean-Paul BOTTARLINI et Jean-Christophe TEXIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.

**ARTICLE 4 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- d'autoriser exceptionnellement le remisage ponctuel à domicile d'un véhicule de service aux agents désignés ci-dessous

au siège :

- Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau.
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructure et de l'exploitation.
- Evelyne SANCHIS, cheffe de l'arrondissement patrimoine environnement.

- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est (SLE), ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.

- Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision Languedoc Ouest (SLO) ), ou Didier HUMBERT, adjoint à la cheffe de la subdivision Languedoc Ouest.

- Elvyre LASSALLE, cheffe de la subdivision Haute-Garonne (SHG), ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe de la subdivision Haute-Garonne.

- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne (STG), ou Denis LECLERC, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.

- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ), ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

à l'AIE :

- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.

- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.

**ARTICLE 5 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national (et de signer les états de frais de déplacement correspondants) ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- de vérifier le respect des garanties minimales
- de donner consigne d'effectuer des heures supplémentaires
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables

aux chefs d'arrondissement ou à leurs adjoints désignés ci-dessous :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.

- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau

- Evelyne SANCHIS, cheffe de l'arrondissement patrimoine environnement

- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou leurs adjoints ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

**ARTICLE 6 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants

- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel

- de vérifier le respect des garanties minimales
- de donner consigne d'effectuer des heures supplémentaires
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- d'établir et valider les plannings d'astreintes "exploitation" et "encadrement exploitation" et « encadrement subdivision »

aux chefs de subdivision et adjoints désignés ci-dessous :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.

- Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision Languedoc Ouest), ou Didier HUMBERT, adjoint à la cheffe de la subdivision Languedoc Ouest.

- Elvyre LASSALLE, cheffe de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe de la subdivision Haute-Garonne.

- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Denis LECLERC, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.

- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

aux cadres de la subdivision dûment désignés dans le calendrier d'astreinte "encadrement subdivision", pour l'ensemble de la subdivision.

#### **ARTICLE 7 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- de donner consigne d'effectuer des heures supplémentaires
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation

aux chefs de maintenance et suppléants et aux chefs d'unités opérationnelles de maintenance désignés ci-dessous :

- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.

- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.

- Carl BEZIAT, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre.

- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.

#### **ARTICLE 8 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants

aux chefs de bureau désignés ci-après :

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Odile MONTI, cheffe du bureau logistique informatique.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Edwige MONTEUX, cheffe du bureau commande publique.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Yann SAUVESTRE, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.

à l'ADVE :

- Clémence ELIZABETH, cheffe du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, cheffe du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, cheffe du bureau environnement paysages.

**ARTICLE 9 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal, à l'effet :

- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables aux chefs de centre d'exploitation désignés ci-dessous :

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.

- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.

- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.

- Nicolas BLANCHET, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.

En astreinte, les chefs d'équipes et autres personnels dûment désignés dans le calendrier d'astreinte "encadrement exploitation" validé par le responsable de subdivision ont délégué pour donner consigne de rejoindre un poste hors heures ouvrables, sur le périmètre de leur subdivision.

**ARTICLE 10 :**

La présente décision annule et remplace la décision du 14 juin 2018 en matière de Ressources Humaines.

**ARTICLE 11 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**

## **DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur territorial sud ouest de VNF,**

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 30 janvier 2013 d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale Sud Ouest,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- les pièces de demandes de paiement des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnancement des dépenses et des recettes de toute nature,

à

- Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général, pour tous les budgets,
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau (ADVE), pour tous les budgets,
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien (AIE), pour le budget I, ou à Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien
- Evelyne SANCHIS, cheffe de l'arrondissement patrimoine environnement (APE), pour l'OS 85 et pour le budget I - partie environnement

.../...

## ARTICLE 2 :

### COMPETENCES SPECIFIQUES AUX RECETTES

#### Article 2.1 :

Délégation est donnée à Clémence ELIZABETH, cheffe du bureau du développement local (ADVE/BDL) et David BAICHERE, chef du bureau de gestion et valorisation du domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives à la taxe hydraulique,
- des recettes relatives aux redevances domaniales,
- des recettes relatives aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion,
- des recettes relatives au mécénat,
- des recettes relatives aux péages.
- des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement,
- des recettes relatives aux produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial,
- des recettes relatives à l'exploitation et à la vente de prestations.

#### Article 2.2 :

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes relatives à l'exploitation et à la vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
<b>Chef des unités comptables</b>			
Grégory LERICHE	Chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
<b>Suppléante du chef des unités comptables</b>			
Edwige MONTEUX	Cheffe du bureau de la commande publique	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)

## ARTICLE 3 :

### COMPETENCES LIEES AUX DEMANDES DE PAIEMENT ET A LA CERTIFICATION DU SERVICE FAIT - PHASES DE DEMANDES DE PAIEMENT

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

**Article 3.1 :**

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
<b>Suppléants du chef des unités comptables</b>			
Emmanuel SARRATO	Adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Edwige MONTEUX	Cheffe du bureau de la commande publique	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)
David BAICHERE	Chef du bureau de gestion et de la valorisation du domaine	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence du chef des unités comptables.

**Article 3.2 :**

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer et de certifier, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les services faits.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Grégory LERICHE	chef du bureau comptabilité finance, chefs des unités comptables	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
APATOU Aristide	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Geneviève DALBIN	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Sandra GUILLAU	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Christophe LE MARCHANT DE TRIGON	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Gilbert SOHUN	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Nathalie VAR	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)

**ARTICLE 4 :**

**COMPETENCES SPECIFIQUES A LA SIGNATURE DES COMMANDES ET A LA CONSTATATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en € HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
DIR	Conseiller de prévention	Adrien MARTEL	10 000	UC 101 dans périmètre budget G	
SG	Chargée de mission immobilier	Marilyne COMBES	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Xavier LEJEUNE	25 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chef du bureau comptabilité finance	Grégory LERICHE	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Cheffe du bureau logistique informatique	Odile MONTI	25 000	UC 101	
	Cheffe du bureau de la commande publique	Edwige MONTEUX	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chargé de la formation	Laurence PYDEGADU	10 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chargés de la stratégie des systèmes d'information	N.	4 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Gestionnaire logistique	Jean-Yves VIRASSAMY	4 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
AIE	Chef du bureau d'études techniques	Didier SANTUNE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Yann SAUVESTRE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	25 000	UC 112	
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	25 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas SMYJ	4 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alexis LACOMBE	4 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Henri DELON	2 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Yannick COMBES	2 000	UC 112	
	Chef de l'unité dragage entretien et services	Badr RIDA	25 000	UC 111	
	Adjoint au chef de l'unité dragage entretien et services	Michael PEYRAT	25 000	CU 111	
Chef gestion collective	Michel CABANEL	4 000	UC 111		

Unité	Fonctions	Nom	Montant en € ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
ADVE	Cheffe du bureau du développement local	Clémence ELIZABETH	25 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau de gestion et de la valorisation du domaine	David BAICHERE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Cheffe du bureau des affaires juridiques et contentieux	Camille CASSIAU	25 000	UC 101 dans périmètre du budget juridique (SPG)	
APE	Chef du bureau opérationnel projet plantations	Jean-Luc SOULDADIE	25 000		UC M850 (plantations)
	Cheffe du bureau environnement et paysages	Emilie COLLET	25 000	UC 101 dans périmètre du budget Environnement	UC M850 (plantations)
SRICA	Chef du service relations institutionnelles communication archives	Jacques NOISETTE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Chargé des archives et projets culturels	Samuel VANNIER	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Chargée de communication	Corinne CHAUMEIL	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Assistante de communication et des relations institutionnelles	Véronique BENAZECH	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	25 000	UC 123	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Cédric JAFFARD	25 000	UC 123	
	Responsable domaine	Christophe RIGAL	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Narbonne	Arnaud SEGUY	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Béziers	Jean-Michel JOYEUX	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4 000	UC 123	
SLO	Cheffe de la subdivision SLO	Christelle BERNES-CABANNE	25 000	UC 121	
	Adjoint et responsable domaine	Didier HUMBERT	25 000	UC 121	
	Responsable exploitation	Bernard BLANC	4 000	UC 121	
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4 000	UC 121	
	Chef d'équipe	Jérôme COMMELERA	2 000	UC 121	
	Chef d'équipe	Antoine GARCIA	2 000	UC 121	
	Chef du centre de Castelnaudary	Didier HERIT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de la Montagne Noire	Laurent MALINGREY	4 000	UC 121	
	Chef d'équipe	Belhadj AMRANI	2 000	UC 121	
	Chef d'équipe	Didier BARTHAS	2 000	UC 121	
SHG	Cheffe de la subdivision SHG	Elvyre LASSALLE	25 000	UC 133	
	Adjoint et responsable domaine	Jean-Paul AUDOUARD	25 000	UC 133	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	Donato SANTOLI	4 000	UC 133	
	Responsable exploitation	Elodie BEAUGENDRE	4 000	UC 133	
	Chef du centre de Négra	Jean-Louis MARTY	4 000	UC 133	
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	4 000	UC 133	

Unité	Fonction	Nom	Montant en € Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
	Chef d'équipe de Négra	André CAHUZAC	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Négra	Joël TANT	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Michel BETELLE	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Dominique GUEFFIER	2 000	UC 133	
STG	Chef de la subdivision STG	Christian MORETTO	25 000	UC 132	
	Adjoint et responsable domaine	Denis LECLERC	25 000	UC 132	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	Sébastien JOUSSERAND	25 000	UC 132	
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Moissac	Thierry CARD	4 000	UC 132	
	Assistante domaine	Fred Eric SARTORI	2 000	UC 132	
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	25 000	UC 131	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Alain ASTRUC	25 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Ouest	Nicolas BLANCHET	4 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	4 000	UC 131	
	Responsable exploitation	Marc MORANCHO	4 000	UC 131	
	Responsable domaine	Sylvie ARCAS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	Gérald RICARD	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	David NERAUD	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Paul BOTTARLINI	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Christophe TEXIER	2 000	UC 131	

**ARTICLE 5 :**

La présente décision annule et remplace la décision du 14 juin 2018 en matière d'ordonnancement secondaire.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**

## DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE REPRESSION DES ATTEINTES DE L'INTEGRITE ET LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

### Le directeur territorial Sud Ouest de VNF,



Vu le code des transports et notamment l'article L 4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code de la justice administrative,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud-Ouest,  
Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

### DECIDE

#### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, subdélégation est donnée à M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général, et à M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

#### Article 2 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de répression des atteintes de l'intégrité et à la conservation du domaine public fluvial est abrogée.

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**

## DECISION DU 09 NOVEMBRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (Chantiers)

### Le directeur territorial sud ouest de VNF,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest, délégation est donnée à M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général, à l'effet de signer dans les limites de ses compétences territoriales et au nom de M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud Ouest à Voies navigables de France, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendants avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement.

.../...

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES et de M. Ghislain FRAMBOURT, délégation est donnée à M. Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement infrastructures et exploitation, à l'effet de signer les actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision.

**ARTICLE 3 :**

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1, pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

**ARTICLE 4 :**

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière d'hygiène et sécurité chantiers est abrogée.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé

**Henri BOUYSES**

## ANNEXE 1

- M. Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement Infrastructure et exploitation
- M. Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques de l'arrondissement Infrastructure et exploitation
- M. Roland BONNET, chef de l'arrondissement Développement de la voie d'eau
- Mme Evelyne SANCHIS, cheffe de l'arrondissement Patrimoine Environnement ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations de l'arrondissement Patrimoine Environnement
- M. Jean ORLOF, chef de l'unité Maintenance spécialisée des équipements ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements
- M. Badr RIDA, chef de l'unité Dragages, entretien et services ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Michaël PEYRAT, adjoint au chef de l'unité Dragages, entretien et services
- Mme Elvyre LASSALLE, cheffe de la subdivision Haute-Garonne ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe de la subdivision Haute-Garonne
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Denis LECLERC, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne
- M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision Aquitaine ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision Aquitaine
- Mme Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision Languedoc Ouest ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Didier HUMBERT, adjoint à la cheffe de la subdivision Languedoc Ouest
- M. Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.

## DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (Personnels)

### Le directeur territorial sud ouest de VNF,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest, délégation est donnée à M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général, à l'effet de signer dans les limites de ses compétences territoriales et au nom de M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest à Voies navigables de France, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,

.../...

- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelle ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSSSES et de M. Ghislain FRAMBOURT, délégation est donnée à M. Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

#### **ARTICLE 3 :**

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- Les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- Les actes relatifs aux mesures de protection collective ou à défaut aux mesures de protection individuelle des personnels,
- Les actes relatifs aux consignes de travail appropriées aux personnels ;
- Les actes relatifs aux mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

#### **ARTICLE 4 :**

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière d'hygiène et sécurité personnels est abrogée.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**

## ANNEXE 1

- M. Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement Infrastructures et Exploitation
- M. Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement Infrastructure et Exploitation
- Mme Evelyne SANCHIS, cheffe de l'arrondissement Patrimoine Environnement
- M. Jean ORLOF, chef de l'unité Maintenance spécialisée des équipements ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité  
maintenance spécialisée des équipements
- M. Badr RIDA, chef de l'unité Dragages, entretien et services ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Michaël PEYRAT, adjoint au chef de l'unité  
Dragages, entretien et services
- Mme Elvyre LASSALLE, cheffe de subdivision Haute-Garonne,  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe  
de subdivision Haute-Garonne
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Denis LECLERC, adjoint au chef de la  
subdivision Tarn et Garonne
- M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision Aquitaine ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Alain ASTRUC, adjoint au chef de la  
subdivision Aquitaine
- Mme Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision Languedoc Ouest ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Didier HUMBERT, adjoint à la cheffe de la  
subdivision Languedoc Ouest
- M. Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la  
subdivision Languedoc Est.

## DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GESTION DOMANIALE

### Le directeur territorial sud ouest de VNF,

Vu le code des transports et plus particulièrement les articles 4311-1-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation de signature est donnée, afin de prendre, dans le cadre des règlements, instructions en vigueur et des documents types élaborés par VNF, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares, à:

- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.
- M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,

.../...

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, de M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général et de M ; Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau, délégation est donnée à l'effet de signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial, établies dans le cadre des documents types et des barèmes élaborés ou validés par VNF, portant sur une occupation d'une durée limitée à 5 ans et d'une superficie inférieure à 10 hectares, dans le cadre de leur circonscription, à :

- M. RENTIERE Jacques, chef de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision de Tarn-et-Garonne,
- Mme Elvyre LASSALLE, cheffe de la subdivision de Haute-Garonne,
- Mme BERNES-CABANNE Christelle, cheffe de la subdivision de Languedoc Ouest,
- M. BELTRAN Christophe, chef de la Subdivision de Languedoc Est.

## **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des agents cités à l'article 2, délégation est donnée à l'effet de signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial, établies dans le cadre des documents types et des barèmes élaborés ou validés par VNF, portant sur une occupation d'une durée limitée à 5 ans et d'une superficie inférieure à 10 hectares, dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme ARCAS Sylvie, responsable domaine de la subdivision d'Aquitaine,
- M. LECLERC Denis, adjoint au chef de la subdivision de Tarn et Garonne,
- M. AUDOUARD Jean-Paul, adjoint à la cheffe de la subdivision de Haute-Garonne,
- M. HUMBERT Didier, adjoint à la cheffe de la subdivision Languedoc ouest,
- M. RIGAL Christophe, responsable domaine de la subdivision Languedoc est.

## **ARTICLE 4 :**

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de gestion du domaine public est abrogée.

## **ARTICLE 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**



## DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE JURIDIQUE

Direction  
Territoriale  
Sud Ouest

**Le directeur territorial sud ouest de VNF,**

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, ,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation de signature est donnée, à l'effet d'exercer une action en justice, en cas d'urgence à :

- M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,
- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.

#### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation de signature est donnée, à l'effet de déposer plainte, au nom de l'établissement, sans constitution de partie civile à :

- M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,
- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.
- Mme Camille CASSIAU, cheffe du bureau des affaires juridiques et contentieux,
- Mme Elvyre LASSALLE, cheffe de subdivision Haute-Garonne, en son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe de subdivision Haute-Garonne
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne ; en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Denis LECLERC, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne

- M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision Aquitaine ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Alain ASTRUC, adjoint au chef  
de la subdivision Aquitaine
- Mme Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision Languedoc Ouest ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Didier HUMBERT, adjoint à la  
cheffe de la subdivision Languedoc Ouest
- M. Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est ;  
en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Cédric JAFFARD, adjoint au  
chef de la subdivision Languedoc Est.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest,  
délégation de signature est donnée de signer tout mandat de représentation au personnel de Voies  
navigables de France devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil  
d'Etat à :

- M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,
- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.
- Mme Camille CASSIAU, cheffe du bureau des affaires juridiques et contentieux
- M. François-Xavier LECOMTE, instructeur juridique.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**

## DECISION DU 09 NOVEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE CIRCULER SUR LES DIGUES ET CHEMINS DE HALAGE

### Le directeur territorial sud ouest de VNF,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 08 juin 2018 nommant M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général au sein de la direction territoriale du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, délégation de signature est donnée à :

- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,
- M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général,
- M. Jean-Marc POUCKET, chef du bureau des usagers,

à l'effet de signer les autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

#### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud Ouest, de M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, de M. Ghislain FRAMBOURT, directeur adjoint en charge du secrétariat général et de M. Jean-Marc POUCKET, chef du bureau des usagers, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leur circonscription, à :

- M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision de Tarn-et-Garonne,
- Mme Elvyre LASSALLE, cheffe de la subdivision de Haute-Garonne,

.../...

- Mme Christelle BERNES-CABANNE, cheffe de la subdivision de Languedoc Ouest,
- M. Christophe BELTRAN, chef de la subdivision de Languedoc Est,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des agents cités à l'article 2, délégation est donnée, dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme Sylvie ARCAS, responsable domaine de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Denis LECLERC, adjoint au chef de la subdivision de Tarn et Garonne,
- M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint à la cheffe de la subdivision de Haute-Garonne,
- M. Didier HUMBERT, adjoint à la cheffe de la subdivision Languedoc Ouest,
- M. Christophe RIGAL, responsable domaine de la subdivision Languedoc Est,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

**ARTICLE 4 :**

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage est abrogée.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 09 novembre 2018

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

**Henri BOUYSES**